



DANS LE SPORT & LA VIE ASSOCIATIVE

STOP

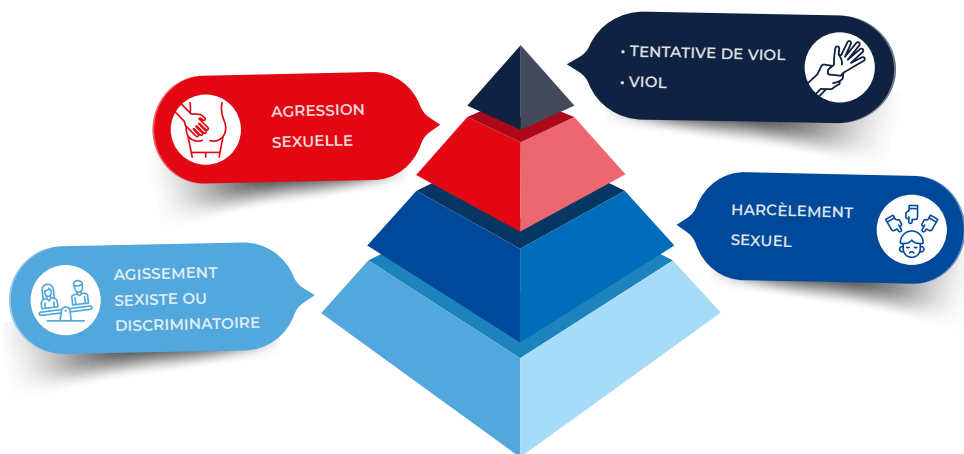
**AUX VIOLENCES
& HARCÈLEMENTS
SEXISTES & SEXUELS**



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

Il existe **DIFFÉRENTES FORMES** d'actes de violence & harcèlement sexiste & sexuel.



AGISSEMENT SEXISTE

Tout agissement (comportement ou paroles) différent en fonction du sexe/genre de la personne en face, tendant à être **HUMILIANT, OFFENSANT, DÉGRADANT**.

Exemple : « Tu ne vas pas laisser une fille te dépasser ! »

Sous-entendu, si la personne cherchant à te dépasser avait été un garçon, cela n'aurait pas posé problème, mais quand c'est une fille, c'est inacceptable.

AGRESSION SEXUELLE

C'est toutes atteintes sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise sur les **5 ZONES : FESSES, SEXE, SEINS, BOUCHE ET ENTRE CUISSSES**.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste **RÉPÉTÉS** qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Exemple : « Faire des massages aux épaules non sollicités et non consentis à plusieurs personnes de son équipe systématiquement après chaque entraînement. »

Est également assimilé à du harcèlement sexuel, le **CHANTAGE SEXUEL**.

Exemple : « Si t'es gentille avec moi, je te nommerai capitaine de l'équipe au prochain match. »

Est aussi considéré comme du harcèlement sexuel, **UN ACTE UNIQUE D'UNE PARTICULIÈRE GRAVITÉ**.

Les faits qualifiés de VHSS sont sanctionnables pénalement d'une amende et d'un emprisonnement.

Les peines encourues sont une amende de 1500 € pour un agissement sexiste et peuvent atteindre jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende pour une agression sexuelle tandis que l'auteur d'un viol encourt jusqu'à 15 ans d'emprisonnement.



**On ne peut plus rien dire ?
On ne peut plus rien faire ?
On ne peut plus séduire ?**

Il convient de distinguer le harcèlement sexuel de la séduction.

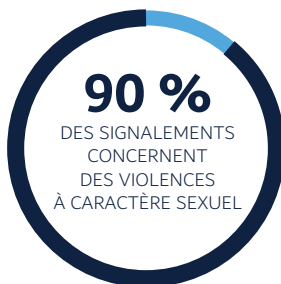
Dans une situation de séduction, il y a un rapport d'égalité et de réciprocité tandis que le harcèlement sexuel s'inscrit dans un rapport de domination où règne un climat d'insécurité, de peur, de tension pour la victime.

Bilan 2023 de la cellule nationale de traitement des signalements de violence dans le sport :



710

SIGNALEMENTS
METTANT EN CAUSE
377 PERSONNES



293

DES MIS EN CAUSE SONT
DES ÉDUCATEURS SPORTIFS
48 % ÉDUC. RÉMUNÉRÉS
49 % ÉDUC. BÉNÉVOLES

VICTIME

MINEUR·E OU ADULTE,

SIGNALEZ POUR :

- Libérer votre parole
- Être accompagnée & protégée
- Retrouver votre sécurité

TÉMOIN

MINEUR·E OU ADULTE,

SIGNALEZ POUR :

- Prévenir & alerter
- Briser le cycle de violences
- Protéger & faire cesser

CELLULE SIGNAL-SPORTS

Victime ou témoin d'une violence, contactez la direction des sports du ministère chargé des Sports des procédures engagées à l'adresse suivante :

signal-sports@sports.gouv.fr

Télécharger la boîte à outils :

